

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 19 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**FERMETURE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL DU
PARC DES SPORTS**

Le Maire de la Ville de **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

CONSIDERANT les conditions climatiques et dans la continuité de la réfection du terrain d'honneur de Football du Parc des Sports, celui-ci reste impraticable,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le terrain d'honneur de Football du parc des sports sera fermé du **Vendredi 20 Décembre 2024 au Lundi 06 Janvier 2025 inclus**.

Article 2 : L'arrêté sera affiché par les services techniques municipaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Service **des Sports**,
Madame la Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 19 décembre 2024

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

